Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0131-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2026_0131

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 19 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 80 Procurations : 8

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. LE FOLL Pascal (suppléant de M. RANNOU Laurent), Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
M. CORDESSE Alain à Mme GENÉTAY Stéphanie, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, Mme HARDY Anne à M. MARECHAL Guy, Mme KERLEN Frédérique à M. SEUREAU Cédric, M. LE BUHAN Erwan à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric, M. TOURNIER Vincent à Mme HUE Carine

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vacations

Exposé des motifs

Par l'arrêté n°26/005 du 24 février 2026, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0131-DE

- à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUi-H) de la communauté d'Agglomération,
- à l'abrogation des cartes communales des communes de Camlez, Caouénnec-Lanvézéac, Lanvellec,Trézény,
- à la création de 27 Périmètres Délimités des Abords (PDA),
- à la modification de 2 PDA.

Cette enquête s'est déroulée du 07 avril au 26 mai 2026 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi-H éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

Par décision du 28 janvier 2026 modifiée le 20 février 2026, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Jean-Baptiste GAILLIEGUE en qualité de Président de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête : Sylvie COULOIGNER, Jérôme VASSAL, Marie-Pierre SIMON et Benoît HANSE.

L'arrêté du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs prévoit que l'indemnité accordée aux commissaires enquêteurs intègre :

- Des vacations au coût horaire de 48 euros nets ;
- Le remboursement sur justificatifs des frais de déplacement (transport et missions) ;
- Le remboursement sur justificatifs des autres frais engagés.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 103-1 et suivants, R. 103-1 et suivants ;

VU Le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

VU L'arrêté du 29 juillet 2019 (JO du 2/08) relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'environnement, les enquêtes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les enquêtes prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0131-DE

VU L'arrêté n°26/005 du 24 février 2026, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUi-H) ;

VU Les décisions 28 janvier 2026 modifiées le 20 février 2026 du Tribunal administratif de Rennes désignant les commissaires enquêteurs pour l'enquête publique ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 88 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER Le recours à des vacations pour indemniser les membres de la commission d'enquête publique relative au PLUi, désignés par le Tribunal administratif de Rennes.

RETENIR Le taux horaire de rémunération fixé à 48 € nets de l'heure, dans la limite de 700 heures, conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le nombre de vacations destinées à indemniser les commissaires enquêteurs est déterminé par le président du tribunal administratif, ou le magistrat qu'il délègue, sur la base du nombre d'heures que le commissaire enquêteur déclare avoir consacrées à l'enquête, en tenant compte des difficultés de l'enquête ainsi que de la nature et de la qualité du travail fourni.

Les frais de déplacement, d'hébergement ou les autres frais éventuels des commissaires enquêteurs seront remboursés sur justificatifs, dans la limite des barèmes en vigueur pour les agents de la fonction publique territoriale.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 06 JUIL. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 06 JUIL. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT